



Sanitaires

Fiche technique

Onis hc

Nettoyant détartrant suroodorant Haute concentration

Permet l'entretien régulier des surfaces sanitaires : convient pour les sols, murs et lavabos.
Inoffensif pour les mains grâce à une acidité limitée au taux d'utilisation indiqué.
Nettoyant type pour une utilisation journalière.
Laisse une odeur fleurie persistante.

Mode d'emploi

Par vaporisation :

Salissures courantes : 5 ml/vaporisateur de 500 ml
Salissures importantes : 10 ml/vaporisateur de 500 ml
Vaporiser le produit dilué, puis essuyer.

Utilisation manuelle :

Salissures courantes : 10 ml/seau de 10 L
Salissures importantes : 20 ml/seau de 10 L
Appliquer la solution obtenue au faubert.
Inutile de rincer.

Conditionnements

- Emballage : carton de flacons doseurs de 1L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide rose
- pH : 2,1 - 3,1
- Densité : 1,03 - 1,05

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
Ne pas utiliser en association avec des produits oxydants (javel) ou alcalins.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Respecte l'environnement (Eco'Reflex Nature)

Présente un profil environnemental très favorable.
Contient des composants respectueux de l'environnement.
Ne présente pas d'étiquetage environnemental.

Respecte l'homme (Eco'Reflex Sécurité)

Risque chimique réduit pour l'utilisateur (Selon les critères Eco'Reflex établis à la date de publication de cette fiche technique).
Pas d'étiquetage allergène (pas de phrases H334, H317 et EUH 208).
Sans VLER française.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

11-07-2022 Ind. 9 ■

